



## REFLEXIONS ET PROPOSITIONS SUR L'ECOLE PUBLIQUE EN CREUSE

### 1/ SCOLARISATION EN ECOLE PUBLIQUE

#### Constat :

A la rentrée 2017, on compte en Creuse, pour l'accueil dans le public, 153 écoles, 439 classes dont 10 ULIS pour un peu plus de 8000 élèves.

Par rapport à l'année scolaire précédente, le public accueille 200 élèves de moins.

A la même date, 59 enfants sont inscrits en éducation à domicile – 39 en 1er degré et 20 en 2d degré - alors qu'ils n'étaient que 29 en 2011. Par ailleurs, 72 élèves sont inscrits en cours CNED (68 en 2011).

Le secteur scolaire privé en Creuse n'est présent que dans les niveaux primaires et maternelles, avec 3 établissements accueillant un peu plus de 160 enfants à la rentrée 2017, soit 20 de plus que l'année précédente.

#### Observations/propositions

**Pour la Creuse, il est important de veiller au maintien d'un maillage d'établissement scolaire suffisant, prenant en compte les difficultés et temps de transport quelles que soient les conditions climatologiques.**

Par ailleurs, compte tenu de la faiblesse du tissu urbain dans le département, et dans l'objectif d'avoir un choix d'établissement adapté aux contraintes des familles, il conviendrait de **faciliter les dérogations d'inscriptions par rapport au rattachement sectoriel** tant à l'intérieur même du département qu'en interdépartemental (Creuse/Corrèze ou Creuse/Haute-Vienne) qu'en inter-régional (avec l'Indre, l'Allier – notamment Montluçon – ou le Puy de Dôme).

Le choix opéré de certains parents d'assurer l'instruction de leurs enfants à domicile ne doit pas être retenu à charge et donc pénaliser l'enfant concerné. Les motifs conduisant à ce choix pouvant être compréhensibles (durée de transport, refus de l'internat, handicap, langues maternelles, conviction religieuse ou politique...). Dès lors, l'accès aux ressources nécessaires à cette instruction doit rester possible et être facilité.

## 2/ ACCUEIL EN MILIEU SCOLAIRE DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

### Constat :

Le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans a été divisé par 2 depuis 2007.

Un enfant sur 8 est scolarisé depuis l'âge de deux ans.

56% des parents consultés par la FCPE préféreraient la mise en place d'une solution alternative en collectif <http://bit.ly/2Aap6TQ>

### Observations :

Si le Président de la République a émis le souhait qu'un rythme élevé de création de places en crèches soit maintenu, les collectivités locales ou territoriales mettent en place peu d'actions ou d'initiative en faveur de l'accueil de la petite enfance.

Il ne paraît y avoir aucune coordination ou interaction entre les différents moyens d'accueil. L'information des parents est manifestement insuffisante tant sur les possibilités d'accueil, notamment sur la possibilité d'accueil à temps partiel, que sur le contenu des objectifs scolaires et les méthodes. Davantage de coéducation parents/écoles serait souhaitable.

Malgré un maillage plus important en écoles primaires ou maternelles, maillage qui a tendance à s'éclaircir depuis 10 ans, en Creuse et, de façon plus générale, en milieu rural, les temps de transports observés ne sont pas toujours compatibles avec le rythme d'un enfant de moins de trois ans.

Sur le faible taux de scolarisation des moins de trois ans, la FCPE Creuse rapporte le refus des parents de contraindre leurs enfants à un rythme indifférencié entre l'école maternelle et l'école primaire. Il faut ouvrir l'école maternelle aux parents et laisser aux moins de 3 ans le temps de la découverte et de l'appropriation du nouveau rythme. La FCPE réaffirme l'enjeu premier de la scolarisation en maternelle : la socialisation des tout petits et de l'apprentissage du langage. L'école maternelle est à considérer comme un lieu d'épanouissement pour tous les enfants et un moment majeur de la prévention de l'échec scolaire (Projet éducatif de la FCPE, 2011, <http://bit.ly/2yP8Nyp>) Le Ministère place d'ailleurs l'école maternelle sur une autre échelle concernant l'accueil des tout-petits ( Circulaire 2012-202 du 18-12-2012 <http://bit.ly/2xtVteU> )

### Propositions :

- **Utilisation des moyens des collectivités permettant une mutualisation d'assistante maternelles.**
- **Subventions aux collectivités fléchées sur l'accueil de la petite enfance.**
- **Maillage d'accueil en petite enfance.**
- **Mise en place de micro-crèches.**
- **Encouragement des formations en assistante maternelle.**
- **Encouragement des compétences locales pour la constitution de points d'accueil (aide intergénérationnelle,...)**
- **aides aux familles adaptées au niveau socio-économique pour le financement de l'accueil de leur enfant**
- **réflexion avec les collectivités sur une amélioration de l'efficacité des réseaux de transports scolaires (circuits et fréquences). Les ressources éventuellement dégagées par le retour à la semaine des quatre jours devraient trouver là un emploi bénéfique.**

### 3/ REFLEXIONS SUR LE P/E

#### Constat :

En 2017, le P/E de la Creuse est de 6,89.

En 2016, le P/E de la Creuse est de 6,69 pour 8262 élèves ; celui du Cantal de 7,36 pour 9645 élèves ; celui de la Lozère de 8,85 pour 4524 élèves.

Pour la Creuse, un P/E identique à celui du Cantal conduirait à ouvrir 55 postes supplémentaires et un P/E identique à celui de la Lozère 177 postes supplémentaires.

A la rentrée 2017, il n'y a eu aucune classe de supprimée ni de poste d'enseignants. Mais la convention ruralité s'achève en 2018 (2015/2018).

#### Observations/propositions :

De nombreux rapports d'Inspecteurs de l'Education Nationale à la demande du Ministère, démontrent l'intérêt éducatif de l'école à classe unique, des écoles en territoire rural, de la moindre efficacité du RPI... Jean Ferrier « L'école en milieu rural », Revue internationale d'éducation de Sèvres, 1996 <http://bit.ly/2zUIDcf>

Les classes multi-niveaux constituent un milieu favorable à la réussite de par l'émulation qui existe entre les niveaux, la solidarité inter-niveaux et la responsabilisation des élèves des niveaux les plus avancés au sein d'une même classe.

**La démarche entreprise il y a quelques années dans le secteur primaire du « plus de maîtres que de classes » a été arrêtée. On ne peut s'empêcher de penser que l'arrêt de cette démarche qui ne pouvait être que fructueuse devrait être réexaminé.**

**Une réflexion sur l'homogénéisation des P/E pour les départements en configuration d'extrême ruralité devrait être étudiée.**

### 4/ ACCUEIL ET SUIVI DES HANDICAPS

#### Constat :

Multiplication des dossiers à constituer par les familles.

Abandon des démarches par les familles.

Sortie du milieu scolaire et/ou orientation par défaut.

#### Observations/ propositions

**Une simplification administrative des dossiers à constituer notamment dans le renouvellement des demandes devrait être étudiée, tant dans la constitution même des dossiers que dans la fréquence de constitution. L'accompagnement des familles dans le suivi administratif du handicap de leur enfant mériterait d'être renforcé.** La FCPE, représentée dans les commissions MDPH a certainement un rôle à jouer dans cet accompagnement.

**Des temps de rencontre au sein de l'école avec des spécialistes devraient être organisés afin d'améliorer le dépistage des handicaps.** La mise en place de ces temps de rencontre pose des difficultés dans les départements ruraux où la présence de spécialistes est déficiente.

**L'accompagnement des enfants atteints d'handicap en milieu scolaire suppose une amélioration de la formation et de la sensibilisation des enseignants.** Cette démarche permettrait une meilleure intégration en milieu scolaire et éviterait les décrochages. A cet égard, le rôle des équipes pédagogiques dans la constitution des PAI est déterminant et doit être assuré pleinement, tout comme l'adoption de méthodes pédagogiques destinées à renforcer la solidarité entre élèves des classes d'accueil. **Enfin, une plus grande coéducation parents/enseignants garantirait la prise en compte des besoins spécifiques de l'enfant handicapé en milieu scolaire tout en assurant une aide à la continuité pédagogique nécessaire en milieu familial.**

## **5/ DECROCHAGE SCOLAIRE**

### *Observations/ propositions :*

**La constitution d'un pôle innovant destiné aux enfants en décrochage scolaire mériterait d'être étudiée. Il pourrait consister en un système parallèle d'éducation destiné à assurer une réadaptation de l'enfant avant sa réintégration dans le système traditionnel.** La démarche à l'intérieur d'un tel système s'organiserait sur trois axes : le bilan des acquis et compétences et le contrat d'objectifs des compétences à acquérir, l'acquisition des compétences et la validation.

L'avancée efficace de ces trois axes implique un suivi permanent des attentes de l'enfant en terme d'orientation, suivi qui ne saurait aboutir sans un dialogue constant entre l'équipe pédagogique (appuyée le cas échéant d'un spécialiste en enfance ou/et en psychologie), l'enfant/adolescent et les parents qui doivent également s'impliquer dans la démarche à un degré adapté en fonction de la relation parents/enfant. L'objectif premier doit rester la réussite de l'enfant, pour lui permettre de retrouver, à la rentrée suivante, un cursus diplômant dans un collège, lycée général, technologique, pro ou dans un CFA( à l'exemple des PIL : Pôle innovant Lycéen instruit par la fédération des établissements scolaires publics innovants(FESPI) : pleine autonomie pédagogique, 5 classes avec projet spécifique mené avec des effectifs réduits).

**L'impact des déficiences linguistiques dans le décrochage ne peut être négligé. Si un travail dans l'acquisition de la langue française reste indispensable, il ne devrait pas être le prérequis obligatoire à l'acquisition d'autres compétences (scientifiques, techniques,...). Dès lors, rien ne devrait s'opposer à ce que l'acquisition des connaissances autres que linguistiques, dans le cadre du pôle spécialisé décrit ci-dessus, se fasse par la mise en place de cours dispensés en langue maternelle.** Cette démarche est conforme à l'esprit actuel de mondialisation du monde du travail dans lequel la langue française n'a pas forcément la prédominance.

**Le renforcement de la mise en œuvre de cours de soutien doit être étudié : soit par l'utilisation du numérique, soit par un maillage de cours de renfort assurés en établissement scolaire ou hors établissement scolaire par des bénévoles ou selon le principe encouragé de solidarité inter-âges.** Dans ce cadre, la valorisation des actions assurées par les bénévoles doit être garanties tant pour les enseignants, que pour les étudiants, lycéens ou collégiens pour lesquels la réalisation de ces actions pourrait générer des « bénéfiques » pour leurs propres parcours.

## **6/ ADAPTATION DES METHODES EDUCATIVES**

### *Observations / propositions*

Les réflexions sur ce thème doivent être pensées autour de trois axes :

- le bien-être de l'élève ;
- l'efficacité des méthodes ;
- l'atteinte d'objectifs.

#### **a) le bien-être des élèves**

L'amélioration du bien-être de l'enfant scolarisé passe par des actions destinées à améliorer son environnement de telle sorte que la scolarisation ne soit pas vécue comme une contrainte, mais comme une étape de l'épanouissement de l'enfant. La nature des actions à réaliser est très diverse et va de la nécessité d'alléger les cartables des élèves à l'étude des rythmes scolaires, en passant par l'équilibre et la qualité alimentaire.

L'environnement physique de l'élève doit être pris en compte. Dans ce domaine, avoir une **programmation à long terme formalisée et suivie des travaux d'infrastructures à réaliser** est incontournable. L'exécution même de ces travaux doit associer des spécialistes de l'enfance et prendre en compte les retours d'expériences effectuées dans d'autres établissements qu'ils soient situés dans la région, en France ou à l'étranger.

L'environnement moral ne peut être négligé : un élève doit pouvoir effectuer sa scolarité en toute sécurité et sans crainte pour son intégrité physique, morale ou équilibre personnel. Dès lors, **tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que la prévention et la lutte soient efficaces dans les domaines de la santé (tabac, drogue, alcool, pollution, environnement, alimentation...), de la protection de l'enfance (harcèlement, discrimination, ...) et du maintien de l'équilibre (rythmes, volume des devoirs, ...)**. La gestion des émotions de l'élève doit être prise en compte.

Enfin, l'éducation et l'instruction forment un tout dans la démarche de conduite de l'enfant vers son avenir d'adulte. Une opposition entre le monde familial et le monde scolaire ne peut qu'être que destructrice. Participer efficacement à cette tâche essentielle de la vie humaine implique une collaboration constructive et permanente entre les parents et les éducateurs. **Une plus grande présence des parents dans l'école devrait être étudiée et serait le premier pas vers l'ouverture de l'école vers l'extérieur.**

#### b) l'efficacité des méthodes

**Le besoin d'avoir une réflexion sur la résolution des problèmes de décrochage scolaire implique forcément de s'interroger sur l'efficacité des méthodes éducatives utilisées. Une réflexion globale associant, les enseignants, les parents et les spécialistes de l'enfance devrait être menée sur les méthodes optimales d'éducation en examinant notamment et objectivement les systèmes éducatifs en œuvre dans d'autres pays.**

Par ailleurs, régulièrement des expériences éducatives novatrices sont menées dont les conclusions restent, somme toute, assez peu partagées. Une pérennisation des mesures devient évidente

#### c) l'atteinte d'objectifs

- objectifs du système éducatif

**Sans en venir à un formatage strict de générations d'élèves ; il apparaîtrait nécessaire qu'au plus haut niveau, les attentes de la société vis-à-vis du système éducatif soient clairement et précisément définies.** Cette définition doit s'appuyer sur des objectifs réalistes identifiés et dont le suivi fasse l'objet d'une observation constante.

**Le but premier de ces objectifs doit être d'avoir des enfants épanouis qui ont le bagage de compétence et d'acquis adapté à l'orientation choisie. La réalisation de cet objectif passe en premier lieu par la valorisation identique de toutes les filières.** Par ailleurs, dès lors que l'on a déterminé le degré de priorité que l'on affecté à l'éducation et à l'élève, les actions à entreprendre doivent se tenir à ce degré de priorité. **Ainsi, la majorité des intervenants en éducation s'accordent sur le fait que les rythmes temps scolaires / temps de vacances sont inadaptés. Si la priorité accordée à l'éducation est suffisante, la réforme de ces rythmes ne devrait pas poser de difficultés et les considérations d'ordre touristique ou autre devrait s'effacer.**

- objectifs de l'élève

Si régulièrement l'élève a des rendez-vous pour son orientation, le chemin à parcourir pour l'obtention reste, pour lui, abstrait, sauf quand tombe la décision lui refusant l'orientation désirée. L'incapacité qu'a l'enfant à se projeter dans l'avenir ne lui permet pas de prévoir qu'un devoir non rendu ou une mauvaise note obtenue aujourd'hui aura un impact sur son orientation en fin d'année scolaire. **Des objectifs précis à court terme devraient être définis pour lui permettre de suivre quasiment au jour le jour où il se situe par rapport à ses souhaits d'orientation et pour savoir quelles mesures**

**correctives il doit mettre en œuvre et leur impact.**

*La mesure de ces objectifs leur confère un caractère concret. Toutefois, on peut s'interroger si le parcours d'un élève doit seulement être fait de notes sanctionnant la réussite ou l'échec à des devoirs oraux ou écrits attachés à une matière donnée. En effet, dans ce cadre, le savoir-être et le parcours humain de l'élève (bénévolat, représentativité, solidarité, comportement...) sont peu pris en compte alors même que c'est cette partie-là de l'élève d'aujourd'hui qui préfigure l'adulte responsable de demain et son engagement dans la citoyenneté.*

## **7/ CREUSE : SCOLARITE ET RURALITE**

### Constat :

Entre 2007 et 2014, la population de la Creuse est passée de près de 123900 habitants à 120600 habitants.

47,88 % des communes creusoises ont une école contre 60% en Corrèze et 71% en Haute-Vienne.

### Observations / propositions

Le maillage des établissements scolaires en Creuse implique des temps de transports d'une durée fréquemment supérieure à une heure pour avec des horaires conduisant les enfants à se lever très tôt dès le plus jeune âge. Par ailleurs, le nombre et la répartition géographique des collèges et surtout des lycées avec des heures de fin de cours à 18h00 accroissent les difficultés liées au transport. La rentrée tardive de certains lycéens à leur domicile couplé à la nécessité de faire les devoirs attendus les amène à consacrer à leur scolarité des durées journalières de travail excédant largement ce qui est autorisé par le Code du travail pour des adultes. Le travail personnel à domicile des élèves pâtit fréquemment de cet état de fait et peut être à l'origine de décrochage notamment dans le secondaire.

L'alternative recommandée par certains intervenants de l'éducation consiste au placement en internat. Même si selon eux, les internes ont généralement de bons résultats scolaires, cette solution opère un net déséquilibre entre la vie familiale et la vie scolaire et ne devrait pas constituer une solution habituelle sauf à considérer qu'un enfant/adolescent n'a pas besoin des apports d'une cellule familiale pour s'épanouir. Les parents qui en ont la possibilité matérielle apportent une autre solution consistant à véhiculer eux-mêmes leurs enfants sans souvent avoir la possibilité d'un recours au co-voiturage, du fait de la dispersion de la population sur le territoire.

**Une réflexion sur les transports scolaires en Creuse est indispensable (cadencement, parcours, coût,...).**

Les méthodes et attentes pédagogiques actuelles se sont adaptées aux nouvelles technologies. L'utilisation du numérique est devenu quotidien tant parmi les outils utilisés par l'enfant scolarisé pour la réalisation de ses travaux, l'acquisition de ses connaissances et la recherche documentaire que pour l'environnement scolaire (mise à disposition des informations, ENT,...). Cet état de fait ne doit pas être remis en cause dans la mesure où la familiarisation aux nouvelles technologies est un impératif pour le devenir des générations actuelles. En revanche, la couverture numérique de la Creuse reste insuffisante. **L'efficacité de l'utilisation globalisée du numérique passe donc par de nécessaires investissements pour améliorer cette couverture et permettre ainsi une égalité d'utilisation de ces moyens tant à l'intérieur du département (éradication des zones blanches) que par rapport aux départements n'ayant pas ce genre de difficultés.** Par ailleurs, dans la mesure où l'équipement informatique devient une nécessité scolaire, et compte tenu du niveau moyen des revenus en Creuse, **une aide à l'équipement des familles devrait être étudiée en fonction de leur niveau socio-économique.**

La couverture santé de la Creuse est un problème déjà connu pour lequel diverses solutions sont envisagées (renforcement de l'attractivité pour les médecins, constitution de maisons médicales,...). Si ce problème existe de manière récurrente pour le remplacement des médecins généralistes, il est devenu crucial et permanent pour le recours aux spécialistes qui soit, s'ils sont dans le département, ont un plan de charge qui ne leur permet plus d'augmenter leur clientèle, soit doivent être recherchés dans les départements voisins de la Creuse. Cet éloignement des spécialistes est certainement à l'origine du dépistage parfois tardif d'handicaps. **Des conventions interdépartementales devraient permettre d'encadrer l'organisation en Creuse de visites de prévention ponctuelles spécialisées au profit des enfants scolarisés (orthophonistes, ophtalmologistes, ....).**

**Les besoins en éducation de la Creuse passent par le maintien ou l'octroi de moyens suffisants dont la réalisation implique des participations financières ou budgétaires dépassant largement les possibilités des collectivités locales.** La fin de la convention ruralité ne doit pas conduire à considérer que le schéma scolaire actuel est mûr pour évoluer selon des règles de configuration générale. **L'hyper ruralité de la Creuse est un facteur obligeant à considérer le système éducatif du département selon des règles adaptées. Dès lors, le classement du département en zone d'éducation particulière doit être envisagé avec un statut à déterminer (REP,....).** Ce classement devrait permettre d'accorder une priorité élevée aux projets liés à l'éducation et à l'environnement de l'éducation. **Par ailleurs, un tel classement conduirait forcément à devoir considérer autrement l'éducation dans le département en encourageant les interactions entre les établissements scolaires et les entités extérieures (milieux institutionnels, associatifs, culturels, entreprises,...) par le biais d'échanges, d'utilisations mutualisées de moyens, de prestations intellectuelles, de services,....** En outre, placer la Creuse en REP permettrait de laisser le temps nécessaire de déployer des mesures innovantes et d'en mesurer les premiers résultats. L'application de cette mesure est légitime par le niveau social économique faible de notre département rural. Il peut s'appliquer aussi aux zones hors agglomération des départements ruraux. Cet investissement financier est largement envisageable eu égard au budget investi par la France pour l'éducation devant ceux consacrés par les autres pays de l'OCDE cités en exemple dans les enquêtes PISA.

## **8/ CREUSE : RURALITE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### *Observations / propositions*

Les données démographiques indiquées plus haut font apparaître une diminution constante ces années passées du nombre d'habitants dans le département. Si ces données n'affectent pas directement la qualité de l'éducation, elles peuvent directement conduire à réexaminer régulièrement les moyens consacrés à l'éducation.

Les statistiques nationales et données moyennes sur les milieux urbains et ruraux amènent à des conclusions générales en matière de ruralité qui ne s'appliquent globalement pas à la Creuse. Les caractéristiques de ce département restent un taux de chômage élevé, une densité de population faible, un niveau de revenu moyen des familles peu élevé, un secteur agricole et forestier important, une industrialisation faible et un taux d'urbanisation très peu élevé qui interdit l'efficacité d'une redistribution des ressources urbaines au profit des milieux ruraux comme constatée dans certains autres départements ruraux où il existe des villes fortement peuplées et équipées.

Il est donc logique que ces caractéristiques fassent entrer le département dans les réflexions de stratégies de désenclavement. Toutefois, ces stratégies doivent faire l'objet d'un consensus et non conduire à mettre en place en Creuse des installations ou des actions dont on ne veut pas ailleurs.

Si ces stratégies ont pour objet de redynamiser le département et de le rendre attractif, il convient de remédier à certaines difficultés ou faiblesses dont certaines ont déjà été évoquées plus haut au titre de la scolarisation :

- **le transport intra Creuse et interdépartemental (voie ferrée) : la faiblesse du réseau de transport collectif amène la population à l'utilisation quasi exclusive des moyens de transport individuels avec un parc automobile diesel important et un prix du carburant plus élevé que dans les départements voisins alors même que les revenus sont moins importants (ce qui posera inévitablement des difficultés lors du passage au tout non-diesel). La faiblesse du réseau de transport en Creuse n'est pas de nature à encourager la tenue de colloques, séminaires, conférences, .....**
- **la couverture numérique, téléphonie mobile, HD,... est insuffisante et constitue certainement un frein à l'installation de particuliers mais aussi probablement à celle d'activités économiques importantes. En effet, dans ces conditions comment envisager la délocalisation en Creuse d'un grand service public ou privé à compétence nationale ou l'installation d'une grande plate-forme logistique, l'un comme l'autre ne pouvant fonctionner sans moyens de communication performants.**
- **Une couverture santé déficiente ; la démarche de mise en œuvre des maisons médicales regroupant plusieurs médecins est récente et n'a pas encore donné sa pleine mesure. Toutefois, la situation pour les domaines médicaux spécialisés est telle qu'il faudrait peut-être envisager des solutions inhabituelles à décliner selon des critères précis et sûrs telles que, par exemple, la télémédecine.**

Ces principaux freins levés, toutes sortes d'activités pourraient voir le jour dans le département, mais l'intérêt serait d'y mener des projets conformes à l'image espérée sous la forme de pôles d'excellence:

- **au regard de l'image de qualité environnementale, de l'existence d'un parc régional et de réserves naturelles : un pôle éducatif d'excellence regroupant tous les niveaux des filières relatives à l'environnement (agriculture propre, forêts, eaux, protection et suivi des espèces, biologie,...) , un pôle dont l'importance et la qualité permettrait de former à la fois des BEP ou des masters, d'attirer des élèves, des enseignants, des chercheurs et des conférenciers et d'accueillir colloques, séminaires sur les thèmes de l'environnement ;**
- **au regard des besoins de la population : un pôle d'excellence des formations liées à l'aide à la personne.**

FCPE Creuse,  
Guéret, le 11 décembre 2017,

à l'attention de Philippe Chopin, Monsieur le Préfet de la Creuse dans le cadre de l'appel à Projet initié par Emmanuel Macron, Monsieur le Président

■

Maison des Associations, 11, rue de Braconne 23000 Guéret

M : 06 72 75 19 96 T : 05 55 52 72 52

fcpecreuse@orange.fr fcpecreuse@orange.fr

<http://23.fcpe-asso.fr/>

